



**Ville de
Grande-Rivière**

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT UGR-029

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Grande-Rivière a adopté, lors de la séance tenue le **11 mai 2026**, le **règlement numéro UGR-029** intitulé :

« RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-029 RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »

Le présent règlement prévoit des normes et des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Grande-Rivière afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Ce règlement est officiellement entré en vigueur le 14 juillet 2026, lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la MRC du Rocher-Percé ;

Ce règlement est disponible pour consultation par les personnes intéressées sur le site Internet de la Ville, ainsi qu'au bureau de la greffière, aux heures régulières de bureau;

Le règlement numéro UGR-029 est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière, ce 20 juillet 2026,

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT UGR-029

~~~~~

Je soussignée, Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public pour **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT UGR-029 en** affichant une copie au bureau de la municipalité et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 20<sup>e</sup> jour de juillet 2026, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour juillet 2026.

Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

Ville de Grande-Rivière